



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le Recteur de l'académie de Toulouse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education nationale,  
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,  
Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,  
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,  
Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement des adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat,  
Vu l'arrêté du 30 mars 2007 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

Rectorat

Direction des Examens  
et Concours

DEC 2

## ARRÊTÉ

**ARTICLE I<sup>er</sup>** : Le jury du concours externe commun pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C, session 2026, est constitué comme suit :

### **PRESIDENTE :**

Madame Anne DULION FABARON, Attachée d'administration hors classe - Université Toulouse Capitole

### **MEMBRES :**

Monsieur Thierry CAUMONT, Attaché principal d'administration – DSDEN 31 - Toulouse  
Madame Karine COMBRES, Secrétaire administrative classe normale – Maison d'arrêt de Montauban  
Monsieur Eric COMPAN, Principal du Collège Grand Selve - Grenade  
Madame Fabienne EMERIT, Secrétaire administrative classe supérieure – Université Toulouse Capitole  
Madame Delphine LAVIGNE, Attachée d'administration – Lycée professionnel Jean Durroux – Ferrières-sur-Ariège  
Madame Elodie LOUARN, Cadre greffier – Tribunal judiciaire de Rodez  
Monsieur Tristan MOUREAU, Attaché principal d'administration – Collège Léon Gambetta – Rabastens  
Monsieur Cédric PRADINES, Attaché d'administration – Collège Jean Dieulafoy – Escalquens  
Madame Jessica RAMON, Secrétaire administrative classe normale – Tribunal judiciaire de Perpignan  
Monsieur Mathieu SANCHEZ, Attaché d'administration – Rectorat - Toulouse  
Madame Sandra TOUZELET, Secrétaire administrative classe normale – Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude - Carcassonne

### **SUPPLEANTS :**

Monsieur Cyril EUSTACHE, Attaché principal d'administration – Lycée Pardailhan - Auch  
Madame Christelle PINHO, Attachée d'administration – Lycée polyvalent D'Artagnan – Nogaro

**ARTICLE II** : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 30 mars 2026

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
La secrétaire générale adjointe

Organisation scolaire et pilotage académique

Pascal RIEUX